

Brice FÈVRE  
Sébastien FOURAGE

# MÉMENTO DU CONDUCTEUR DE TRAVAUX

## Préparation et suivi de chantier

4<sup>e</sup> édition  
refondue

EYROLLES

ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL



FORMATION  
CONTINUE





## SOMMAIRE

Préparation du chantier et opérations préalables au démarrage des travaux  
Ordre de service et dossier marché  
• Formalités préalables au démarrage des travaux • Sécurité et protection de la santé

### Gestion et suivi des travaux

Affichages extérieurs au chantier  
• Affichages intérieurs au chantier  
• Documents et modèles à tenir sur le chantier • Mesures d'hygiène sur les chantiers • Accidents du travail • Compte rendu de chantier • Situation de travaux  
• Décompte des jours d'intempéries  
• Sous-traitants • Déclaration d'assurance  
• Missions du maître d'œuvre – Partage des responsabilités • Règlement des différends et litiges • Réception des travaux • Décompte général et définitif  
• Garanties

### Glossaire

Annexes : DTU ; adresses utiles ; modèles de documents (demandes, déclarations, contrats types, panneaux réglementaires, etc.)

Index (d'Accidents du travail à Zone de stationnement)

« Un véritable outil de travail, unique et original, faisant l'unanimité chez les professionnels de la construction. »

Olivier Aucouturier, directeur de l'ESITC Paris

Brice FÈVRE & Sébastien FOURAGE

# MÉMENTO DU CONDUCTEUR DE TRAVAUX

## Préparation et suivi de chantier

4<sup>e</sup> édition refondue

Préface d'Olivier Aucouturier

**Résultant d'une enquête de terrain périodiquement renouvelée, ce guide sans équivalent contient la réponse aux besoins quotidiens d'un chantier, quelles qu'en soient la taille et la destination.**

Indispensable à tous ceux qui dirigent des travaux, il offre notamment aux professionnels comme aux futurs professionnels en fin de formation :

- \* La synthèse de l'**ensemble des connaissances administratives** nécessaires à la préparation du chantier.
- \* Une **aide à la prise de décision**, grâce à une présentation claire et aérée des textes et des documents.
- \* Une base de référence **rapide à consulter** grâce au glossaire et à l'index.
- \* Un **répertoire des adresses professionnelles** complet et à jour.
- \* Les principaux **documents types**, administratifs, réglementaires et contractuels.

Les modèles de documents imprimés dans l'ouvrage sont par ailleurs librement téléchargeables à l'adresse du livre sur le site de l'éditeur [www.editions-eyrolles.com](http://www.editions-eyrolles.com).

Après plus de quinze années passées au sein des plus grandes ingénieries françaises spécialistes du secteur de la santé et du secteur médico-social, **Brice Fèvre** vient de créer sa propre activité de conseil et d'assistance. Spécialiste des établissements recevant du public, il coordonne les phases de conception et dirige les phases d'exécution pour le compte de maîtres d'ouvrage ou de maîtres d'œuvre. Diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction (ESITC), il y enseigne — en dernière année — la sécurité incendie et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Après avoir participé à la création de la plateforme Constructeo.com, filiale du Groupe Vinci spécialisée dans la gestion de projets complexes et l'achat de matériaux en ligne, **Sébastien Fourage**, diplômé de l'ESITC, est aujourd'hui Directeur des systèmes d'information de Bien-être assistance, filiale des groupes Europ Assistance et Malakoff Médéric.

En 1<sup>re</sup> de couverture :

© pixarno. © Minerva Studio. © girodjl. Toutes Fotolia.com

Conception et réalisation : Christophe Picaud

Publics

**Professionnels et futurs professionnels de la construction**

Élèves de l'enseignement technique, filières du bâtiment (Bac Pro, BTS)

**Étudiants des filières universitaires du génie civil et de la construction (DUT, licences Pro)**

Étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de génie civil et de construction

**Élèves des écoles d'ingénieurs de la construction**

Enseignants et stagiaires de la formation continue

# Le memento du conducteur de travaux



Brice Fèvre  
Sébastien Fourage

# Le mémento du conducteur de travaux

Préparation et suivi de chantier  
pour les marchés publics et privés

4<sup>e</sup> édition

**EYROLLES**



ÉDITIONS EYROLLES  
61, bd Saint-Germain  
75240 Paris Cedex 05  
[www.editions-eyrolles.com](http://www.editions-eyrolles.com)

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2000, 2002, 2010, 2017 pour la présente édition  
ISBN Eyrolles : 978-2-212-67374-6

# Table des matières

Préface.....	IX
<b>CHAPITRE 1. Préparation du chantier et opérations préalables au démarrage des travaux .....</b>	<b>1</b>
1.1 <b>Ordre de service et dossier marché .....</b>	<b>1</b>
1.1.1 Ordre de service prescrivant de commencer les travaux .....	1
1.1.2 Pièces constitutives du dossier marché .....	3
1.1.3 Analyse rapide du dossier marché.....	4
1.2 <b>Formalités préalables au démarrage des travaux .....</b>	<b>5</b>
1.2.1 Vérification de l'autorisation d'urbanisme .....	5
1.2.2 Règlement de ZAC.....	6
1.2.3 Plan d'implantation des ouvrages.....	6
1.2.4 Plan d'installation de chantier (PIC).....	7
1.2.4.1 <i>Objectifs du plan d'installation</i> .....	7
1.2.4.2 <i>Étude du plan d'installation</i> .....	7
1.2.4.3 <i>Renseignements portés sur le plan d'installation</i> .....	7
1.2.5 Hébergement collectif sur le chantier.....	8
1.2.6 Planification des travaux .....	9
1.2.7 Formalités dues à l'installation d'une grue.....	10
1.2.7.1 <i>Demande d'autorisation d'installation de grue</i> .....	10
1.2.7.2 <i>Autorisation de mise en service</i> .....	12
1.2.7.3 <i>Survol des propriétés voisines par les grues de chantier – Autorisation</i> .....	13
1.2.7.4 <i>Avertissement pour la sécurité des grues</i> .....	14
1.2.7.5 <i>Amélioration des conditions de travail dans les grues à tour</i> .....	14
1.2.8 Demandes d'autorisation d'occupation des sols.....	15
1.2.8.1 <i>Pose d'échafaudages et palissades</i> .....	18
1.2.8.2 <i>Affichage ou enseigne publicitaire</i> .....	19
1.2.8.3 <i>Travaux de ravalement</i> .....	19
1.2.8.4 <i>Enlèvement des gravats — installation de bennes</i> .....	20
1.2.8.5 <i>Nacelles élévatrices</i> .....	21
1.2.8.6 <i>Dépôt momentané de matériaux</i> .....	22

1.2.8.7	Stationnement de longue durée .....	22
1.2.8.8	Demande d'arrêt de circulation .....	23
1.2.9	Déclaration de projet de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) .....	24
1.2.9.1	Déclaration de projet de travaux .....	24
1.2.9.2	Déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) ...	28
1.2.10	Demandes de branchement aux concessionnaires de réseaux .....	29
1.2.10.1	Branchement d'eau .....	30
1.2.10.2	Branchement d'électricité .....	30
1.2.10.3	Branchement téléphonique .....	30
1.2.10.4	Branchement d'égout .....	30
1.2.11	Avis d'ouverture du chantier de bâtiment ou travaux publics aux organismes de prévention .....	31
1.2.11.1	Travaux concernés .....	31
1.2.11.2	Destinataires .....	31
1.2.11.3	Imprimé .....	32
1.3	<b>Sécurité et protection de la santé</b> .....	32
1.3.1	Plan général de coordination .....	32
1.3.2	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé .....	34
1.3.3	Obligations de l'entrepreneur en matière de SPS .....	34
<b>CHAPITRE 2. Gestion et suivi des travaux</b> .....		35
2.1	<b>Affichages extérieurs au chantier</b> .....	35
2.1.1	Affichage de l'autorisation d'urbanisme .....	35
2.1.2	Panneau d'entreprise .....	36
2.1.3	Panneaux relatifs à la sécurité .....	36
2.1.4	Panneau sur palissades et échafaudages .....	36
2.1.5	Panneau sur bennes à gravais .....	37
2.2	<b>Affichages intérieurs au chantier</b> .....	37
2.2.1	Affichages quelle que soit la taille de l'entreprise .....	37
2.2.2	Affichages complémentaires selon le nombre de salariés de l'entreprise ...	38
2.3	<b>Documents et modèles à tenir sur le chantier</b> .....	39
2.3.1	Modèles – Prototypes – Échantillons .....	40
2.4	<b>Mesures d'hygiène sur les chantiers</b> .....	40
2.4.1	Locaux sanitaires à installer sur les chantiers d'une durée inférieure à quatre mois, quel que soit l'effectif .....	40
2.4.1.1	Vestiaires .....	40
2.4.1.2	Lavabos .....	40
2.4.1.3	Poste de distribution d'eau .....	41
2.4.1.4	Réfectoire .....	41
2.4.1.5	Cabinets d'aisances .....	41
2.4.1.6	Douches .....	41



2.4.2	Locaux sanitaires à installer sur les chantiers d'une durée supérieure à quatre mois, quel que soit l'effectif.....	42
2.4.2.1	<i>Vestiaires</i> .....	42
2.4.2.2	<i>Lavabos</i> .....	42
2.4.2.3	<i>Poste de distribution d'eau</i> .....	42
2.4.2.4	<i>Réfectoire</i> .....	42
2.4.2.5	<i>Cabinets d'aisances</i> .....	43
2.4.2.6	<i>Douches</i> .....	43
<b>2.5</b>	<b>Accidents du travail</b> .....	<b>44</b>
2.5.1	Déclaration d'accident du travail.....	44
2.5.1.1	<i>Obligation des parties</i> .....	44
2.5.1.2	<i>Imprimés à remplir par l'employeur</i> .....	44
2.5.1.3	<i>Sanctions en cas de non-déclaration</i> .....	44
2.5.1.4	<i>Formalités</i> .....	44
2.5.1.5	<i>Enquête administrative</i> .....	45
2.5.1.6	<i>Poursuite pénale pour fausse déclaration</i> .....	45
2.5.2	Feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle.....	45
2.5.2.1	<i>Obligation de l'employeur</i> .....	45
2.5.2.2	<i>Imprimé à remplir par l'employeur</i> .....	45
2.5.2.3	<i>Sanctions en cas de non-déclaration</i> .....	45
2.5.2.4	<i>Gratuité des soins</i> .....	45
2.5.3	Carnet de soins.....	46
2.5.3.1	<i>Obligation de l'employeur</i> .....	46
2.5.3.2	<i>Objet du carnet</i> .....	46
2.5.3.3	<i>Utilisation du carnet</i> .....	46
2.5.3.4	<i>Fourniture et renouvellement du carnet</i> .....	46
2.5.3.5	<i>Consultation et contrôle</i> .....	46
2.5.3.6	<i>Sanctions</i> .....	46
2.5.4	Premiers secours.....	47
<b>2.6</b>	<b>Compte rendu de chantier</b> .....	<b>47</b>
2.6.1	Intérêt de participer aux réunions de chantier.....	47
2.6.2	Nécessité de vérifier le contenu du compte rendu de chantier.....	48
<b>2.7</b>	<b>Situation de travaux</b> .....	<b>48</b>
2.7.1	Travaux réalisés aux conditions du marché.....	48
2.7.2	Modification de la masse des travaux.....	49
2.7.3	Revalorisation des travaux.....	49
2.7.4	Avance forfaitaire de démarrage.....	50
2.7.5	Retenue de garantie – Cautionnement.....	50
2.7.6	Compte prorata – Dépenses d'intérêt commun.....	51
2.7.6.1	<i>Dépenses d'équipement</i> .....	52
2.7.6.2	<i>Dépenses de fonctionnement</i> .....	52
2.7.6.3	<i>Dépenses d'exploitation</i> .....	53
2.7.7	Pénalités de retard.....	53
2.7.7.1	<i>Marchés publics</i> .....	53
2.7.7.2	<i>Marchés privés</i> .....	53

2.7.8	Délai de production des documents et contestations.....	54
2.7.8.1	<i>Marchés publics</i> .....	54
2.7.8.2	<i>Marchés privés</i> .....	55
2.8	<b>Décompte des jours d'intempéries</b> .....	55
2.9	<b>Sous-traitants</b> .....	56
2.9.1	Marchés publics.....	56
2.9.2	Marchés privés.....	57
2.10	<b>Déclaration d'assurance</b> .....	58
2.10.1	Délais à respecter pour la déclaration d'un sinistre à l'assureur.....	58
2.10.2	Calcul des délais.....	58
2.11	<b>Missions du maître d'œuvre – Partage des responsabilités</b> .....	59
2.11.1	Missions du maître d'œuvre.....	59
2.11.2	Partage des responsabilités maîtrise d'œuvre-entreprise.....	60
2.12	<b>Règlement des différends et litiges</b> .....	61
2.12.1	Marchés publics.....	61
2.12.2	Marchés privés.....	61
2.13	<b>Réception des travaux</b> .....	61
2.13.1	Demande de réception par l'entrepreneur.....	62
2.13.2	Opérations préalables à la réception.....	62
2.13.3	Réception – Entrée en possession par le maître d'ouvrage.....	62
2.13.3.1	<i>Réception avec réserves</i> .....	63
2.14	<b>Décompte général et définitif</b> .....	64
2.14.1	Marchés publics.....	64
2.14.2	Marchés privés.....	65
2.15	<b>Garanties</b> .....	66
2.15.1	Garantie de parfait achèvement.....	66
2.15.2	Garanties biennale et décennale.....	66
	<b>Glossaire</b> .....	67
	<b>Annexes</b> .....	67
A	Documents techniques unifiés.....	75
B	Adresses utiles.....	81
C	Modèles de documents.....	83
	<b>Index</b> .....	143

# Préface

Plus de quinze ans après sa première édition, le *Mémento du conducteur de travaux*, régulièrement mis à jour, conserve une place de choix en librairie dans le rayon BTP.

Issu initialement du projet industriel que Brice Fèvre et Sébastien Fourage, comme tous les étudiants de l'ESITC Cachan (future ESITC Paris), ont réalisé en quatrième année de leur cursus, cet ouvrage connaît un succès non démenti qui ne doit rien au hasard.

Brice et Sébastien se sont d'abord appuyés sur une solide enquête auprès de leurs professeurs de l'époque et des ingénieurs de terrain, notamment ceux issus de leur école, afin de répertorier leurs besoins au quotidien. Dès lors, l'idée du mémento et de son contenu s'est très vite imposée. Encore fallait-il être capable de finaliser ce projet jusqu'à sa publication, pari réussi.

Cette nouvelle version actualisée deviendra rapidement, elle aussi, un guide incontournable pour tous ceux qui aujourd'hui dirigent des travaux mais aussi pour les étudiants en fin de formation qui aspirent à le faire. Ils y trouveront :

- la synthèse de l'ensemble des connaissances administratives nécessaires au conducteur de travaux pour la préparation de son chantier ;
- une aide à la prise de décision, grâce à une présentation claire et aérée des documents ;
- un outil auquel se référer et une mine de bonnes adresses faciles à trouver au bon moment ;
- un complément de connaissances – les écrits dans ce domaine étant rares, souvent spécialisés ou peu pratiques.

Merci aux auteurs pour leur persévérance et leur investissement constants qui ont abouti à un véritable outil de travail, unique et original, faisant l'unanimité chez les professionnels de la construction.

*Olivier Auconturier*  
Directeur de l'ESITC Paris



## CHAPITRE 1

# Préparation du chantier et opérations préalables au démarrage des travaux

## 1.1 Ordre de service et dossier marché

### 1.1.1 Ordre de service prescrivant de commencer les travaux

Marchés privés	Marchés publics
<p>L'ordre de service est le document écrit (numéroté, daté et signé) par lequel le maître d'œuvre ordonne à l'entrepreneur de prendre telle disposition entrant dans le cadre des obligations de son marché.</p> <p>L'origine du délai d'exécution est fixée par l'ordre de service, contresigné par le maître d'ouvrage, de commencer les travaux. Elle ne peut être antérieure à la délivrance du permis de construire ou d'une autre autorisation administrative essentielle.</p> <p>Bien entendu, l'ordre de service doit faire référence au marché et doit préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le montant des travaux ou leur estimation si ce n'est pas un forfait ;</li><li>• le délai, y compris la préparation et les intempéries ;</li><li>• la date de démarrage des travaux.</li></ul> <p>L'entrepreneur accusera réception de la notification du marché ou de l'ordre de service par lettre recommandée avec accusé de réception.</p> <p>Se référer à l'article 3.2.19 de la norme NF P 03-001 <i>Cahier des clauses administratives générales applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.</i></p>	<p>Les ordres de service sont écrits ; ils sont signés par le maître d'œuvre, datés et numérotés. Le titulaire en accuse réception datée.</p> <p>Lorsque le titulaire estime que les prescriptions d'un ordre de service appellent des réserves de sa part, il doit, sous peine de forclusion, les notifier au maître d'œuvre, dans un délai de quinze jours, décompté ainsi qu'il est précisé à l'article 3.2 du CCAG Travaux.</p> <p>Le titulaire se conforme strictement aux ordres de service qui lui sont notifiés, que ceux-ci aient ou non fait l'objet de réserves de sa part, à l'exception des seuls cas que prévoient les articles 15.2.2 et 46.2.1 du CCAG Travaux.</p> <p><b>Sous-traitance</b> : les ordres de service relatifs à des travaux sous-traités sont adressés à l'entrepreneur, qui a seul qualité pour présenter des réserves.</p> <p><b>Entrepreneurs groupés</b> : les ordres de service sont adressés au mandataire, qui a seul qualité pour présenter des réserves.</p> <p>Se référer à l'article 3.8 du CCAG.</p>

**Nota**

- Ne jamais commencer les travaux sans l'ordre correspondant, notification du marché ou ordre de service.
- Avant de signer ou de faire signer un ordre de service, il faut prendre le temps de la réflexion sur toutes les conséquences qui peuvent en résulter pour éventuellement émettre des réserves dans un délai de quinze jours sous peine de forclusion<sup>1</sup> à dater de la réception des documents.

---

1. Forclusion : péremption, anéantissement du contrat.

## 1.1.2 Pièces constitutives du dossier marché

Marchés privés	Marchés publics
<p>Le dossier marché se compose des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la lettre d'engagement ou la soumission acceptée et ses annexes éventuelles ;</li> <li>• le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui précise le CCAG (NF P 03-001) et dans lequel doivent figurer les clauses administratives qui découlent des sujétions de la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (CSPS) ;</li> <li>• le ou les cahiers des clauses techniques particulières, qui se compose généralement des pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>– un cahier des prescriptions techniques communes (CPTC), valable pour tous les corps d'état ; il définit notamment les relations entre ceux-ci et les limites de prestations ; il contient souvent les clauses concernant les nettoyages, l'évacuation des gravois, les réservations et leurs calfeutrements. Ce document est dit répartitif ;</li> <li>– un cahier des clauses techniques particulières – généralités pour chacun des lots. Ce cahier reprend la liste des normes et règlements ainsi que les clauses concernant les documents à fournir par l'entreprise durant les travaux ;</li> <li>– un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot. Ce cahier comprend des pièces écrites, des pièces graphiques ou numérisées et des pièces annexes éventuelles. Étant entendu que, sans contre-indication dans ces pièces, les pièces écrites prévalent sur les pièces graphiques qui prévalent sur les annexes (notes de calcul, principes...). La norme impose que figurent au CCTP les clauses techniques qui découlent des sujétions de la mission de CSPS.</li> </ul> </li> <li>• le calendrier général complété éventuellement par le calendrier d'exécution (se reporter au § 1.2.6, Planification des travaux) ;</li> <li>• le cahier des clauses administratives générales (CCAG) constitué par la NF P 03-001 ;</li> <li>• les clauses techniques générales et les DTU qui constituent les règles de l'art.</li> </ul> <p>La NF P 03-001 convient que les clauses techniques générales applicables aux travaux (normes, DTU) sont réputées connues des parties et ne sont pas jointes matériellement aux pièces du marché (de même pour la NF P 03-001).</p>	<p>Constituent le dossier marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'acte d'engagement et ses éventuelles annexes, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant ;</li> <li>• le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;</li> <li>• le programme ou le calendrier détaillé d'exécution des travaux établi conformément aux dispositions de l'article 28.2 du CCAG et comportant les dates de début et de fin des travaux ;</li> <li>• le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes ;</li> <li>• le cahier des clauses administratives générales (CCAG Travaux) applicable aux prestations, objet du marché ;</li> <li>• le cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicable aux prestations, objet du marché ;</li> <li>• les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché ;</li> <li>• les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire.</li> </ul> <p><b>Commentaires</b></p> <p>Les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire peuvent notamment comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'état des prix forfaitaires, le bordereau des prix unitaires ou la série de prix qui en tient lieu sauf si le marché prévoit le règlement de la totalité des prestations par un prix forfaitaire unique ;</li> <li>– sous réserve de la même exception, le détail estimatif ;</li> <li>– les décompositions de prix forfaitaires et les sous-détails de prix unitaires.</li> </ul> <p>Le pouvoir adjudicateur peut rendre contractuel tout ou partie de l'offre technique du titulaire, sous réserve d'avoir annoncé son intention dans le règlement de la consultation.</p>

Marchés privés	Marchés publics
<p>Si plusieurs documents du marché sont en contradiction entre eux, ils prévalent les uns sur les autres, dans l'ordre énuméré ci-dessus, étant entendu que des clauses administratives ne peuvent prévaloir que sur d'autres clauses administratives, et que des clauses techniques ne peuvent prévaloir que sur d'autres clauses techniques.</p> <p>Se référer à l'article 4.2 de la norme NF P 03-001.</p>	<p>En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre énuméré ci-dessus.</p> <p>Toutefois, toute dérogation aux dispositions des CCTG et du CCAG qui n'est pas clairement définie et, en outre, récapitulée comme telle dans le dernier article du CCAP est réputée non écrite.</p> <p>Se référer à l'article 4 du CCAG.</p>

### 1.1.3 Analyse rapide du dossier marché

Voici un tableau permettant au conducteur de travaux de se confectionner un aide-mémoire pour son marché. Les différents thèmes ne sont pas exhaustifs.

Clauses	Commentaires
<p><b>Retenues de garantie et cautionnement</b></p> <p>Quel est le pourcentage de la retenue de garantie ?</p> <p>Est-ce que la retenue est cautionnable ?</p> <p>Montant de cautionnement :</p>	
<p><b>Délais de prolongation</b></p> <p>Date d'origine des délais :</p> <p>Délai global de l'opération :</p> <p>Date d'achèvement des travaux :</p> <p>Critères d'application des intempéries :</p> <p>Nombre de jours d'intempéries inclus dans le délai contractuel :</p> <p>Prolongation possible de délai :</p>	
<p><b>Prix et règlements</b></p> <p>Montant de l'avance de démarrage :</p> <p>Conditions de remboursement de l'avance :</p> <p>Base des prix pour la revalorisation :</p> <p>Formule d'actualisation :</p> <p>Formule de révision :</p> <p>Primes d'avance par jour calendaire :</p> <p>Pénalités de retard par jour calendaire :</p> <p>Comment sont réglés les travaux supplémentaires ?</p> <p>Quelles sont les modalités de règlement ?</p> <p>Montant des intérêts moratoires :</p>	
<p><b>Période de préparation</b></p> <p>Délai de préparation :</p> <p>Cette période est-elle incluse dans le délai global ?</p> <p>Quels sont les documents à établir pendant la période de préparation ?</p>	



Clauses	Commentaires
<b>Autorisation d'urbanisme</b> Déclaration préalable Permis de construire Permis de construire modificatif Permis d'aménager	
<b>Installations de chantier</b> Contraintes de voisinage S'agit-il d'une ZAC ? Des grues vont-elles être installées sur un chantier voisin ? Quelles sont les contraintes d'accès de livraisons ?	
<b>Réceptions et garanties</b> Des réceptions partielles sont-elles prévues ? Existe-t-il des conditions spéciales pour la réception ? Délai de levée des réserves : Date limite de fourniture du DOE :	
<b>Compte prorata</b> Qui le gère ? Existe-t-il une convention de prorata ? Quelles sont les obligations spéciales de mes lots ?	

## 1.2 Formalités préalables au démarrage des travaux

### 1.2.1 Vérification de l'autorisation d'urbanisme

L'entrepreneur est pénalement responsable dans le cas où il entreprend des travaux alors que l'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir ou d'aménager) n'a pas encore été accordée, voire a été refusée (art. L. 480-4 du Code de l'urbanisme). Il en est de même pour les travaux assujettis au régime de la déclaration préalable.

L'entrepreneur doit demander une copie de l'autorisation d'urbanisme accompagnée de l'ensemble des prescriptions des services instructeurs (architectes des bâtiments de France, commission d'accessibilité, commission de sécurité, services vétérinaires, etc.) au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre afin de vérifier que les documents de son marché tiennent compte des réserves qui ont pu avoir été formulées.

L'entrepreneur devra prendre en compte toutes les prescriptions ou réserves faites sur le permis par les différents organismes et notamment les observations émises par le bureau de contrôle dans le rapport initial de contrôle technique (RICT).

En outre, les démolitions de bâtiments existants, préalables à la construction de l'ouvrage, nécessitent une autorisation administrative accompagnant le permis de construire.

La seule obligation pour l'entrepreneur chargé d'exécuter la démolition est de ne rien entreprendre avant d'avoir reçu une copie du permis.

Chez le même éditeur (extrait du catalogue)

### *Architecture*

Michel Possompès, *La fabrication du projet. Méthode destinée aux étudiants des écoles d'architecture*, 2<sup>e</sup> éd., 384 p., 2016

Xavier Bezançon & Daniel Devillebichot, *Histoire de la construction*  
– *de la Gaule romaine à la Révolution française*, 392 p. en couleurs, 2013  
– *moderne et contemporaine en France*, 480 p. en couleurs, 2014

Alain Billard, *De la construction à l'architecture*

– *Les structures-poids*, 604 pages, 2015  
– *Les structures en portiques*, 252 p., 2016  
– *Les structures de hautes performances*, 400 p., 2016

Christophe Olivier & Avryl Colleu, *12 solutions bioclimatiques pour l'habitat. Construire ou rénover : climat et besoins énergétiques*, 232 p., 2016

Grégoire Bignier, *Architecture & écologie : comment partager le monde habité*, 2<sup>e</sup> éd., 216 p., 2015

### *Construction*

Jean-Paul Roy & Jean-Luc Blin-Lacroix, *Le dictionnaire professionnel du BTP*, 3<sup>e</sup> éd., 828 p., 2011

Léonard Hamburger, *Maître d'œuvre bâtiment. Guide pratique, technique et juridique*, 3<sup>e</sup> éd., 480 p., 2016

Patricia Gelier Wyckoff, *Pratique du droit de la construction. Marchés publics et marchés privés*, 7<sup>e</sup> éd., 570 p., 2015

Yves Widloecher & David Cusant, *Manuel d'analyse d'un dossier de bâtiment. Initiation, décodage, contexte, études de cas*, 240 p., 2013

– *Manuel de l'étude de prix, Entreprises du BTP. Contexte, cours, études de cas, exercices résolus*, 3<sup>e</sup> éd., 240 p., 2016

– *Descriptifs et CCTP de projets de construction. Manuel pour comprendre, analyser organiser et décrire*, 208 p., 2016

Jean-Pierre Gousset, *Avant-métré. Terrassement, VRD & gros-œuvre : principes, ouvrages élémentaires ; études de cas, applications*, 264 p., 2016

– avec le concours de Jean-Claude Capdebelle et de René Pralat, *Le Métré. CAO & DAO avec Autocad. Etude de prix*, 2<sup>e</sup> éd., 312 p., 2011

Série « Technique des dessins du bâtiment »

– *Dessin technique et lecture de plan. Principes; exercices*, 2<sup>e</sup> éd., 288 p., 2013

– *Plans topographiques, plans d'architecte, permis de construire et RT 2012. Détails de construction*, 280 p., 2014

Gérard Calvat, *Initiation au dessin de bâtiment, avec 23 exercices d'application corrigés*, 186 p., 2015

Michel Brabant, Béatrice Patizel, Armelle Piègle et Hélène Muller, *Topographie opérationnelle. Mesures, calculs, dessins, implantations*, 416 p., 2012

Philippe Carillo, *Conception d'un projet routier. Guide technique*, 112 p., 2015

... et des dizaines d'autres livres de BTP, de génie civil,  
de construction et d'architecture sur

[www.editions-eyrolles.com](http://www.editions-eyrolles.com)

## BIM et maquette numérique chez le même éditeur

Olivier Celnik & Eric Lebègue (dir.), *BIM et maquette numérique pour l'architecture, le bâtiment et la construction*, préface de Bertrand Delcambre, 2<sup>e</sup> éd. 2016, 768 p., coédition Eyrolles/CSTB

Karen Kensek, *Manuel BIM. Théorie et applications*, préface de Bertrand Delcambre, 2015, 256 pages

Éric Lebègue & José Antonio Cuba Segura, *Conduire un projet de construction à l'aide du BIM* 2015, 80 pages, coédition Eyrolles/CSTB

José Antonio Cuba Segura, *BIM et maîtrise d'ouvrage*, 2016, 80 pages, coédition Eyrolles/CSTB

Anne-Marie Bellenger & Amélie Blandin, *Le BIM sous l'angle du droit : pratiques contractuelles et responsabilités*, 2016, 128 p., coédition Eyrolles/CSTB

Serge K. Levan, *Management et collaboration BIM*, 2016, 208 p.

Brad Hardin & Dave McCool, *Le BIM appliqué au management du projet de construction. Méthode, flux de travaux et outils*, 2016, 380 p.

Annalisa De Maestri, *Premiers pas en BIM*, 2017, 160 p.

Éric Dupin, *Le LEAN appliqué à la construction : comment optimiser la gestion de projet et réduire coûts et délais dans le bâtiment*, 160 pages, 2014

Jonathan Renou & Stevens Chemise, *Revit pour le BIM : Initiation générale et perfectionnement structure*, nouvelle édition, 482 pages, 2016

Julie Guézo & Pierre Navarra, *Revit Architecture : développement de projet et bonnes pratiques*, 448 p., 2016

Olivier Lehmann, Sandro Varano & Jean-Paul Wetzels, *SketchUp pour les architectes*, 246 pages, 2014

Matthieu Dupont de Dinechin, *Blender pour l'architecture : conception, rendu, animation et impression 3D de scènes architecturales*, deuxième édition, 336 pages, 2016

## Collection « Eurocode » Eyrolles/Afnor

### EC8

Victor Davidovici, *Conception-construction parasismique*, préface de J.-A. Calgaro, introductions de M. Kahan, J. Attias & J. Stubler, 2016, 1024 pages en couleurs, relié.

Victor Davidovici, Dominique Corvez, Alain Capra, Shahrokh Ghavamian, Véronique Le Corvec et Claude Saintjean, *Pratique du calcul sismique*, 2<sup>e</sup> éd., 2015, 244 p.

Claude Saintjean, *Introduction aux règles de construction parasismique. Applications courantes de l'Eurocode 8 à la conception parasismique*, 2014, 352 p.

Wolfgang & Alan Jalil, *Conception et analyse sismiques du bâtiment. Guide d'application de l'Eurocode 8 à partir des règles PS 92/2004*, 2014, 368 p.

Xavier Lauzin, *Le calcul des réservoirs en zone sismique*, 2013, 100 p.

Alain Capra, Aurélien Godreau, *Ouvrages d'art en zone sismique*, 2<sup>e</sup> éd., 2015, 128 p.

Victor Davidovici, Serge Lambert, *Fondations et procédés d'amélioration du sol. Guide d'application de l'Eurocode 8*, 2013, 160 p.

Alain Billard, *Risque sismique et patrimoine bâti. Comment réduire la vulnérabilité : savoirs et savoir-faire*, 2014, 376 p.

– *Confortement du patrimoine bâti : treize études sur le risque sismique*, préface de V. Davidovici, 2016, 632 p.

### EC2

Jean-Marie Paillé, *Calcul des structures en béton. Guide d'application de l'Eurocode 2*, 3<sup>e</sup> éd., 2016, 768 p.

Jean-Louis Granju, *Introduction au béton armé. Théorie et applications courantes selon l'Eurocode 2*, 2<sup>e</sup> éd., 2014, 288 p.

Jean Roux, *Pratique de l'Eurocode 2*, 2009, 626 p.

– *Maîtrise de l'Eurocode 2*, 2009, 338 p.

### EC3

Collectif APK/Jean-Pierre Muzeau, *La construction métallique avec les Eurocodes. Interprétation, exemples de calcul*, 2014, 476 p.

– *Manuel de construction métallique. Extraits des Eurocodes 0, 1 et 3*, 2<sup>e</sup> éd., 2013, 256 p.

### EC5

Yves Benoit, *Construction bois : l'Eurocode 5 par l'exemple. Le dimensionnement des barres et des assemblages en 30 applications*, 2014, 296 p.

– *Résistance au feu des constructions bois. Barres en situation d'incendie et assemblages selon l'Eurocode 5*, 2015, 192 p. en couleurs

Yves Benoit, Bernard Legrand et Vincent Tastet, *Dimensionner les barres et les assemblages en bois. Guide d'application de l'EC5 à l'usage des artisans*, 2012, 256 p.

– *Calcul des structures en bois. Guide d'application des Eurocodes 5 et 8*, 3<sup>e</sup> éd., 2014, 496 p.

### EC6

Marcel Hurez, Nicolas Juraszek, Marc Pelcé, *Dimensionner les ouvrages en maçonnerie. Guide d'application de l'Eurocode 6*, 2<sup>e</sup> éd., 2014, 336 p.